

## Projet d'Agglomération

**Rapporteur : M. Jean-Claude CHEVAILLER, Vice-Président**

Par délibération du 26 octobre 2001, le Conseil de Communauté a décidé d'élaborer un projet d'agglomération conformément aux dispositions de la loi n°99-533 du 25 juin 1999 d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire et du décret n° 2000-1248 du 21 décembre 2000 relatif aux projets d'agglomération et portant application de l'article 23 de la loi précédemment citée.

Par délibérations du 22 novembre 2002 et du 6 décembre 2002, le Conseil de Communauté a approuvé le rôle, la composition initiale, le fonctionnement et les modalités d'installation de son Conseil de Développement conformément aux dispositions de la loi n°99-533 du 25 juin 1999 d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire.

L'année a fortement mobilisé les élus de l'agglomération ainsi que la population qui a contribué à la réflexion en participant aux ateliers qui se sont déroulés tout au long de l'année.

Les grands partenaires de la Communauté d'Agglomération que sont l'Etat, la Région, le Département et la Ville de Besançon ont également été étroitement associés à cette démarche.

Au terme de cette phase d'élaboration, le projet d'agglomération s'articule autour de quatre enjeux stratégiques et se décline en 20 priorités d'actions.

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à se reporter au document joint en annexe.

Le projet, après approbation, sera restitué le 8 février 2003 à la population et aux partenaires, lors des assises de l'agglomération. Les amendements du présent Conseil ainsi que l'avis du Conseil de Développement Participatif permettront de corriger le projet avant son édition finale.

Le projet sera envoyé :

- à l'ensemble des communes et EPCI du territoire de l'aire urbaine,
- aux partenaires institutionnels de la CAGB,
- aux membres du Conseil de Développement Participatif,
- à toute autre personne physique ou morale en faisant la demande.

Il sera également consultable au siège de la CAGB.

**Le Conseil de Communauté a débattu sur le Projet d'Agglomération.**

**Ce projet, après prise en compte des modifications demandées, sera approuvé définitivement le 21 mars en Conseil.**

Pour extrait conforme,

Le Président